

16 juil 2015 -15:47

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2015](#)

Augmentation du montant payé du revenu garanti aux personnes âgées

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées.

L'avant-projet vise à augmenter de 2 % le montant payé du revenu garanti aux personnes âgées, à partir du 1er septembre 2015.

Cet avant-projet de loi est pris en exécution de l'avis des partenaires sociaux sur la répartition de l'enveloppe bien-être 2015-2016, en ce qui concerne l'aide sociale. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be